



## Études de communication

langages, information, médiations

22 | 1999

La médiatisation des problèmes publics

---

# Les conceptions de la médiatisation au début du XIX<sup>ème</sup> siècle

Roger Bautier et Elisabeth Cazenave

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edc/2352>

DOI : 10.4000/edc.2352

ISSN : 2101-0366

### Éditeur

Université Lille-3

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1999

Pagination : 133-149

ISBN : 2-9514961-0-1

ISSN : 1270-6841

### Référence électronique

Roger Bautier et Elisabeth Cazenave, « Les conceptions de la médiatisation au début du XIX<sup>ème</sup> siècle », *Études de communication* [En ligne], 22 | 1999, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/edc/2352> ; DOI : 10.4000/edc.2352

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Les conceptions de la médiatisation au début du XIX<sup>ème</sup> siècle

Roger Bautier et Elisabeth Cazenave

---

- 1 Les questions que nous pouvons nous poser à la fin du XX<sup>e</sup> siècle à propos du rôle des acteurs sociaux dans la médiatisation rejoignent les préoccupations exprimées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle par les gouvernants, les parlementaires, les patrons de presse, les journalistes, les philosophes, les sociologues... Confrontée alors au problème majeur que représentait la nécessité, consécutive à la Révolution française, de reconstruire un ordre social, l'action politique a, en effet, suscité continûment une réflexion qui a porté sur la place de la médiatisation dans cette reconstruction.
- 2 Sans évoquer l'ensemble de cette réflexion, nous nous limiterons, dans cet article, à une analyse rapide des conceptions dominantes de la médiatisation - d'où l'exclusion de celles d'inspiration socialiste - qui ont été formulées au début du XIX<sup>e</sup> siècle afin de permettre la maîtrise, à la fois conceptuelle et pratique, de l'expansion de la communication par la presse, expansion engendrée par l'exigence de publicité et participant d'une médiation tout autant que d'une médiatisation entre gouvernants et gouvernés, au sein d'un espace public en voie de stabilisation par l'instauration, conjointement, d'un monde commun et d'un espace de discussion.

## La nécessité de la presse

- 3 La question de la maîtrise de la médiatisation a été spécialement envisagée et débattue par les doctrinaires qui, hommes de gouvernement ou opposants, ont établi, au cours de la Restauration et de la monarchie de Juillet, un cadre fondamental pour l'analyse des fonctions de la presse. Cette période, comparable, d'un certain point de vue, à notre fin de siècle - selon Neveu (1990),

« la comparaison la plus pertinente est à rechercher vers les débuts du XIX<sup>e</sup>, sous la monarchie de juillet dans le cadre français. Les effets du séisme révolutionnaire, l'amorce de la révolution industrielle, l'émergence de nouvelles élites engendrent un moment historique où se fait ressentir avec force le besoin de rétablir un ordre,

de mettre fin à ce « déficit en élites » qui sont aussi des déficits en classements et représentations du social »

- 4 est, en effet, celle dont on peut penser qu'elle est la période d'émergence d'une conception du pouvoir qui a fait de celui-ci un régulateur informationnel (Neveu, 1994) :

« Une partie des penseurs libéraux du début du XIX<sup>e</sup> a d'ailleurs manifesté une intuition quasi-sociologique de l'importance de ces processus de communication, qu'on décrira avec plus de précision comme une utilisation politique réfléchie de la publicité [...] comme outil de pilotage du social ».

- 5 C'est ainsi, plus particulièrement, que Guizot et Royer-Collard, qui ont été qualifiés par Rémusat (1958), doctrinaire comme eux, de « philosophes de la réalité » pour avoir « cherché à réconcilier le fait avec le droit » et avoir « trouvé une doctrine qui pût se combiner avec l'histoire et la politique », tentent de déterminer les différentes fonctions de la communication en évaluant le pouvoir des journaux, préoccupés qu'ils sont par la recherche d'une foi commune capable de reconstruire une société homogène et cohérente, dont l'existence est une condition nécessaire, selon eux, à l'établissement d'un régime politique stable. Comme le montre bien Rosanvallon (1985), Guizot, à cause de sa méfiance à l'égard d'une société conflictuelle fondée sur l'autonomie de l'individu - sur sa capacité de libre disposition de lui-même -, estime indispensable la pratique d'un « maniement des esprits » et la presse lui semble en être l'instrument adéquat. Dans cette perspective, la presse représente elle-même une « nécessité sociale », notamment chez Royer-Collard, très sensible au danger que représenterait un émiettement de la société engendré par un individualisme qui deviendrait excessif. Pour lui, la chute de l'ancien régime n'équivaut pas seulement à la chute de la monarchie, mais aussi à la disparition de l'organisation sociale liée à l'existence de la magistrature et des parlements, qui lui paraissent avoir constitué tout à la fois des forces de résistance face au pouvoir et des lieux de cohésion sociale. La presse, en permettant de faire renaître un lien entre les individus devient non seulement un antidote du jacobinisme et, plus largement, de toute forme de dictature, mais, surtout, une des implications essentielles des transformations de la société dues à la marginalisation de l'aristocratie : c'est en ce sens, très spécifiquement, que « la nécessité de la presse résulte de l'état, de la composition, de l'esprit actuel de la société » (Royer-Collard, 1822).
- 6 La presse conçue comme un instrument de contribution à un nouvel ordre social a, complémentarément, la propriété d'autoriser de véritables échanges intellectuels, y compris au delà des frontières. Guizot (1858) présentera de cette manière la puissance qu'il confère à la presse :

« La liberté de la presse, c'est l'expansion et l'impulsion de la vapeur dans l'ordre intellectuel, force terrible mais vivifiante, qui porte et répand en un clin d'œil les faits et les idées sur toute la face de la terre ».

- 7 De même, on peut lire dans le prospectus (1817) du mensuel *Archives philosophiques, politiques et littéraires* animé par Royer-Collard :

« La multiplicité des journaux et des écrits périodiques de tout genre est sans contredit un des traits les plus remarquables de l'état actuel des peuples ; de même que les progrès du commerce et de l'industrie indiquent à la fois et des richesses nouvelles et des besoins nouveaux, de même le nombre et la variété des routes récemment ouvertes au commerce des pensées annoncent à quel point les esprits sont tourmentés et de la fécondité qui veut produire et de l'avidité qui veut acquérir ».

## La formation de l'opinion publique

- 8 La reconnaissance de cette expansion de la communication entraîne une réflexion sur la formation de l'opinion publique qui dépasse largement le cadre dans lequel se situent les doctrinaires. Ainsi, pour Constant (1819), la presse constitue « un instrument aussi disponible et [...] aussi indispensable que la parole », destiné principalement à former l'opinion publique. Une réflexion qui prolonge celle engagée dans un article (Constant, 1817) qui dénie la responsabilité imputée aux journaux dans le déclenchement de la Révolution française :

« La longue privation de la liberté de la presse avait rendu le vulgaire des Français ignorant et crédule, et par là même inquiet, quelquefois féroce. Dans tout ce qu'on nomme les crimes de la liberté, je ne reconnais que l'éducation de l'arbitraire ».

- 9 La position libérale qui est la sienne le pousse cependant à insister sur le rôle assigné à la liberté de la presse dans la formation de l'opinion. Plus précisément, s'agissant de la formation de « l'opinion de la France », les journaux lui apparaissent comme des instruments essentiels, d'autant plus que, selon lui, la « classe éclairée » ne lit plus autant qu'auparavant et que les journaux

« qui se présentent d'eux-mêmes, sans qu'on ait la peine de les chercher ; qui séduisent un instant l'homme occupé, parce qu'ils sont courts, l'homme frivole, parce qu'ils n'exigent point d'attention ; qui sollicitent le lecteur sans le contraindre, qui le captivent, précisément parce qu'ils n'ont pas la prétention de l'assujettir, enfin qui saisissent chacun avant qu'il soit absorbé ou fatigué par les intérêts de la journée, sont à peu près la seule lecture » (Constant, 1814a).

- 10 Constant considère que les journaux doivent être capables de « créer dans toutes les parties de la France une opinion juste, forte » (il faut aussi, d'après lui, que cette opinion ne se réduise pas à celle de Paris, car Paris est marqué par la présence d'un plus grand nombre d'individus « immoraux » ou « téméraires »). Pour lui, la formation d'une telle opinion implique qu'il existe des journaux, des journaux qui soient libres : des journaux, certes, étant donné que ce sont eux seuls qui peuvent la créer, dans la mesure où ils sont seuls à faire connaître « l'état des choses », sans la connaissance duquel toutes les « lumières » et toutes les « bonnes intentions » resteraient inutiles ; mais des journaux libres, car, s'ils ne le sont pas, « ils empêchent bien l'opinion de se former, mais ils ne forment pas l'opinion », en ce sens que, loin de diriger cette opinion, ils suscitent alors nécessairement une réaction négative chez le lecteur qui lui fait assimiler les raisonnements exposés à des « volontés » et lui fait voir des « intentions secrètes » sous les faits relatés.

- 11 C'est, d'ailleurs, sur les modalités de la formation de l'opinion publique - mais dans une perspective beaucoup moins libérale que celle adoptée par Constant - que les doctrinaires, insistent lourdement. Pour eux, en effet, les journaux doivent permettre l'éducation politique des classes moyennes nouvellement appelées dans le système capacitaire à jouer un rôle dans les affaires publiques. Les doctrinaires voient dans cet élargissement du corps électoral un des principaux fondements de la démocratie, comme en témoigne notamment Royer-Collard (1822) :

« Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques ; elles ne se sentent coupables ni de curiosité, ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper ; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie, telle que je la vois et la conçois ;

[...] pour moi, je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures ».

- 12 Guizot reconnaît lui aussi comme un bien immense ce changement de situation sociale « car le véritable progrès de la civilisation consiste à étendre les limites de la cité, à accroître le nombre de citoyens », mais il n'en met pas moins en lumière le décalage entre le « développement de leur existence matérielle » et leur « développement intellectuel et moral ». C'est ainsi que, pour lui,

« un assez grand nombre de citoyens estimables, utiles, importants par leurs propriétés, par leur industrie, par l'influence que leur situation les appelle à exercer dans les affaires publiques, n'ont cependant pas et ne peuvent avoir cette étendue d'idées, cette indépendance et cette tranquillité d'esprit que le cours naturel des choses doit faire acquérir à leurs enfants ».

- 13 Il en conclut que la presse, à cause de l'influence qu'elle peut avoir sur cette population, est susceptible de jouer un rôle négatif pour l'ordre social :

« Si une garantie n'était exigée des journaux, il serait très facile de s'en servir pour entretenir et pour répandre, dans une classe nombreuse de bons citoyens, des préventions et des erreurs dangereuses non seulement pour l'intérêt public, mais pour les intérêts de ceux-là mêmes qui seraient le plus enclins à les adopter aveuglément » (Guizot, 1819).

- 14 Si l'une des fonctions de la presse est de former l'opinion, il importe, tout autant, que l'opinion publique ait une certaine maturité avant d'être soumise aux effets de la liberté des journaux. En attendant que cette éducation politique soit réalisée, il faut, selon les doctrinaires, protéger les classes moyennes des effets d'écrits séditieux aptes à séduire « une multitude ignorante et légère ». Guizot (1814) souligne ainsi que la période de l'Empire où la presse était tenue en esclavage « n'a pas bien avancé notre éducation politique » et que « la génération nouvelle » n'a pu se former « à des discussions sages, lorsque pendant quatorze ans il n'a paru sur les affaires publiques que des écrits dictés par la police ou des ouvrages clandestins ». On comprend, dès lors, que, lorsque Guizot se prononce en faveur du cautionnement qui frappe les journaux et limite ainsi fortement la liberté de la presse (Guizot, 1830), il s'agisse, pour lui, fondamentalement, d'adopter une mesure de préservation sociale :

« Le cautionnement garantit que les éditeurs des journaux sont des hommes qui appartiennent à une classe un peu élevée dans la société, et il prouve l'importance de l'opinion qu'un journal représente, le prix que cette opinion attache à être représentée. Le cautionnement a pour objet de placer la direction et la responsabilité de la presse périodique dans une sphère élevée, d'empêcher que la rédaction ne puisse tomber dans les mains du premier venu ».

- 15 L'impératif d'une large participation politique n'en a pas moins été affirmé par Guizot lui-même. Pour celui-ci, en effet (Guizot, 1820), la liberté de la presse constitue un des éléments du gouvernement représentatif qui ont pour fonction de

« fouiller sans cesse dans la société, de mettre en lumière les supériorités de tout genre qu'elle contient, de les amener au pouvoir, et après les y avoir placées, de les obliger à le mériter sous peine de le perdre, en les contraignant à ne le manier que publiquement et par des voies accessibles à tous ».

- 16 D'où l'attitude qu'il préconise pour le pouvoir central : il doit reconnaître que « les journaux de tous les partis, les comités directeurs de toutes sortes, trouvent la société si ouverte à leur influence et si docile à leur joug » parce que les citoyens n'ont tout simplement pas l'occasion de concourir à l'exercice du pouvoir et qu'il est donc nécessaire, pour profiter de « tous les moyens de gouvernement que contiennent les

supériorités et les influences individuelles », de faire participer au pouvoir les individus qui possèdent « importance » et « crédit » au sein des structures locales (ce sont « des propriétaires, des avocats, des notaires, des capitalistes, des manufacturiers, des négociants »); le pouvoir central doit aussi reconnaître qu'il y a danger à ce que l'opposition ne puisse pas se manifester réellement ou, autrement dit, n'ait rien à faire d'autre que s'exprimer par la parole à la tribune six mois par an.

## La récréation d'un lien social

- 17 Pour les libéraux, cette participation au pouvoir passe explicitement par l'établissement d'un lien social. C'est pourquoi l'on trouve chez Constant (1827) une appréciation particulièrement favorable portée sur la possibilité d'une « entente » entre les citoyens : refuser la liberté des « feuilles quotidiennes », c'est, à ses yeux, interdire la création d'un lien entre les citoyens. En effet, selon lui, « elles sont l'organe d'opinions diverses ; elles forment un lien intellectuel entre les citoyens qui professent ces diverses opinions ; elles leur servent à s'entendre »; du point de vue d'un gouvernement tyrannique, elles apparaissent comme des ennemies, puisqu'il s'agit, justement, pour régner aisément, de faire en sorte que les citoyens ne constituent que des « atomes isolés ». Tocqueville insistera lui aussi sur cet aspect, en développant l'analyse des relations qui peuvent s'établir entre les journaux et les associations, relations qui confèrent aux journaux un rôle à la fois très particulier et fondamental. En effet, la démocratie est, pour lui, génératrice d'individualisme, à cause, d'une part, de la suppression des liens de subordination entre personnes propres aux sociétés aristocratiques, d'autre part, de l'apparition d'individus qui, bénéficiant - en position sociale moyenne - de l'égalisation des conditions, « s'habituent à se considérer toujours isolément » et « se figurent volontiers que leur destinée tout entière est entre leurs mains ». Il en résulte la nécessité affirmée de « multiplier à l'infini, pour les citoyens, les occasions d'agir ensemble, et de leur faire sentir tous les jours qu'ils dépendent les uns des autres », afin de contrebalancer cet individualisme jugé à la fois naturel et funeste.
- 18 Dès lors, dans la perspective libérale, les journaux apparaissent comme des moyens non seulement de préserver la liberté, mais également de maintenir la civilisation : ils servent à atteindre des individus ordinairement préoccupés de leurs seules « affaires particulières » et à les persuader qu'ils doivent unir leurs efforts pour réussir dans telle ou telle « affaire commune »; d'où la possibilité, pour des hommes qui souhaitent s'associer, de se rendre compte que d'autres ont eu la même idée qu'eux si le journal qu'ils lisent expose cette idée et, donc, de se lancer effectivement dans la réalisation de leur projet. La thèse finale de Tocqueville est que le pouvoir des journaux augmente au fur et à mesure que l'égalité progresse, car, si l'égalité a pour conséquence la faiblesse individuelle - qui pousse à s'agréger à la foule plutôt qu'à rester seul à défendre une opinion -, le journal a l'avantage de suppléer à cette faiblesse par le fait qu'il représente toujours une association - celle des lecteurs du journal - et qu'il a la faculté de parler « à chacun de ses lecteurs au nom de tous les autres », donc de les faire communiquer entre eux et, éventuellement, de les entraîner.
- 19 On comprend, dans ces conditions, que la récréation d'un lien social ait pu être, à la fois, souhaitée et redoutée par les doctrinaires, mais, surtout, plus largement, que les rapports entre l'action du gouvernement et l'activité de la presse aient préoccupé tout ceux qui se sont intéressés à définir le statut de la presse en articulant leur réflexion à celle des

doctrinaires. C'est le cas, notamment, de ceux qui voyaient dans l'ancien régime le garant d'un lien social fort et qui, en conséquence, évaluent, d'un point de vue réactionnaire, le pouvoir de la presse en fonction de sa capacité plus ou moins grande à stabiliser le fonctionnement de la société. Ainsi, pour Bonald, un des principaux représentants de l'école contre-révolutionnaire et théocratique, la reconnaissance de la liberté de penser et d'écrire comme « principe de l'ordre social » traduit un besoin de la société, c'est-à-dire qu'il s'agit moins du résultat d'une aspiration de certains hommes que de la conséquence d'un certain état des choses, qui a fait succéder - en matière de religion, de morale, de politique, voire d'esthétique - une situation de non-savoir engendré par le doute systématique à une situation de savoir fondé sur la croyance (Bonald, 1817). D'où l'explication avancée pour rendre compte de la « fureur de liberté de penser et d'écrire » qui s'est manifestée : celle-ci vient de ce que les « lumières » qui étaient fournies auparavant par la société au travers de l'autorité et de l'expérience ont été demandées désormais à des hommes particuliers (des « esprits éclairés »). Les journaux modernes lui paraissent issus d'une tendance qui s'est affirmée après la Révolution, tendance à la fois marquée par les nouveaux besoins de la vie politique - ils doivent constituer « une arène ouverte aux discussions publiques » - et par le déclin de la production des textes longs au bénéfice de celle des textes courts, dont l'écriture et la lecture nécessitent moins d'effort. Si l'on veut évaluer correctement la puissance des journaux, il faut, selon lui, prendre en compte le fait que ceux-ci ne font, souvent, que traduire les doctrines exposées par des ouvrages plus importants et que, de toute manière, ils expriment l'opinion bien plus qu'ils ne la produisent.

- 20 Le lien qui s'établit entre la presse et ses lecteurs est considéré comme décisif sur ce point :
- « Sans doute les journaux peuvent égarer les esprits, tandis que les esprits cherchent une route ; mais quand ils en ont pris une, et que les opinions politiques ont distingué les partis, il n'y a plus de transfuges ; chacun a ses journaux et n'en lit pas d'autres. Alors, bons ou mauvais, les journaux ne trouvent plus personne à égarer ou à ramener ».
- 21 Cette conception porte à admettre - de façon peut-être tactique - qu'il est de l'intérêt même du gouvernement de remplacer la surveillance administrative des journaux par la répression judiciaire en cas de contravention à la loi, car, dans le premier cas, tous les sottises qui échapperaient aux agents du gouvernement acquerraient malencontreusement un caractère officiel. Cette même conception amène également à penser qu'il est de l'intérêt de la nation de disposer d'une liberté d'expression par la presse. Les avantages que celle-ci procure sont mis en lumière par Bonald : elle permet la défense des individus contre des abus de pouvoir, elle informe les ministres sur l'état de l'opinion, elle œuvre au maintien de la paix civile - l'expression journalistique des oppositions politiques permettant sans doute d'éviter des affrontements autrement plus dangereux - et, plus généralement, elle favorise le succès des « bonnes doctrines », dans la mesure où le public soutient, en fait, régulièrement les journaux « amis de l'ordre », dans la mesure aussi où des « gens habiles » qui ne font pas partie du gouvernement peuvent y donner le point de vue pertinent de ceux qui sont « placés à une juste distance des objets, ni trop haut, ni trop bas ».
- 22 Mais cette vision de la presse comme facteur de stabilité se retrouvera également chez certains libéraux, en particulier Tocqueville. Pour celui-ci, en effet (Tocqueville, 1835), une relation étroite doit être établie entre la souveraineté du peuple et la liberté de la presse, car celle-ci est nécessaire à l'information des citoyens, même si cette liberté peut

entraîner des abus (mais il passe, en quelques pages, de la position consistant à apprécier cette liberté moins pour ses bienfaits que pour « les maux qu'elle empêche » à la position consistant à accepter ces maux afin de pouvoir recueillir « les biens inestimables » qu'elle apporte. Les États-Unis ayant pleinement accepté le dogme de la souveraineté du peuple, ils autorisent, selon lui, la critique des lois tout autant que l'existence de multiples journaux, avec pour résultat une puissance de la presse relativement faible : cette multiplicité implique, en effet, la division du pouvoir de la presse et évite ainsi la création de grands courants d'opinion. S'y ajoute le fait que les discussions proprement politiques sont peu nombreuses, alors qu'elles sont la marque du journalisme français, étant donné que

« l'esprit du journaliste, en Amérique, est de s'attaquer grossièrement, sans apprêt et sans art, aux passions de ceux auxquels il s'adresse, de laisser là les principes pour saisir les hommes ; de suivre ceux-ci dans leur vie privée, et de mettre à nu leurs faiblesses et leurs vices »,

- 23 attitude qui contribue à la « tranquillité publique », dans la mesure où elle enlève du poids aux opinions personnelles des rédacteurs. Derrière ce « peu de puissance » attaché à chaque journal, se cache ce que Tocqueville n'hésite pas à appeler « un immense pouvoir », qui est celui de la presse dans son ensemble, en tant qu'elle est capable, notamment, de révéler les dessous de la politique, de forcer les hommes politiques à « venir tour à tour comparaître devant le tribunal de l'opinion » et, éventuellement, de transformer l'état de l'opinion lorsqu'elle s'unit. Pourtant, Tocqueville souligne, finalement, que la liberté de la presse va de pair, de manière paradoxale, avec une stabilité des opinions qui est due, entre autres raisons, à ce que la confrontation des thèses pousse les hommes moins à de fortes convictions qu'à l'attachement à l'égard d'une opinion ressentie comme personnelle ou bien retenue par simple scepticisme.

## L'exigence de publicité

- 24 Pour le courant de réflexion principal, l'essentiel est, cependant, moins de mesurer le pouvoir de la presse que de déterminer son rôle au sein d'une société marquée par l'exigence de publicité. De ce point de vue, les propositions de Royer-Collard apparaissent à la fois comme l'expression directe de cette préoccupation et comme des points de départ pour des réflexions qui se prolongeront jusqu'à nos jours. En effet, la séparation des pouvoirs n'est pas, pour Royer-Collard, un élément suffisant pour garantir la démocratie, puisqu'elle peut aboutir à l'omnipotence de l'assemblée ou à celle d'un homme s'il n'existe pas de forces collectives comme la presse qui soient capables de leur résister. Selon lui, la presse est seule à même d'assurer une « publicité universelle », cette publicité qui « veille sur les pouvoirs, elle les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste ». Il s'agit d'une force de résistance garantissant d'ailleurs « la liberté de la tribune, qui n'a pas un autre principe » ; et c'est en ce sens que, plus qu'un pouvoir, elle a « le caractère et l'énergie d'une institution » (Royer-Collard, 1822). On retrouvera ce type de formulation plus tard dans le siècle, notamment chez Frémy (1866) :

« La presse, arrivée à l'état d'institution, comme le veut sa destination réelle, est appelée, d'après toutes les probabilités à remplacer les religions dont l'influence pratique et sociale décroît à mesure que les temps nouveaux s'accomplissent ».

- 25 La publicité universelle, au sens que lui donne Royer-Collard, constitue une forme de résistance face au pouvoir parce qu'elle permet de dénoncer les manquements de celui-ci et qu'elle est apte à « faire triompher la vérité et la justice ». Cette forme de résistance

engendrée par la presse est conçue, en fait, comme un facteur favorable à l'exercice du pouvoir, étant donné que « les résistances ne sont pas moins nécessaires à la stabilité des trônes qu'à la liberté des nations », mais la nécessité d'établir ainsi une résistance au pouvoir n'implique pas celle que la liberté de la presse soit entière.

- 26 Adoptant cette position, Royer-Collard procède à une distinction entre la liberté de la presse - qui doit permettre de manifester des opinions individuelles - et la liberté des journaux. Il est d'avis de limiter fortement cette dernière, car

« les journaux sont des écrits d'une nature tout à fait particulière, des écrits qui allant trouver le lecteur, et se renouvelant sans cesse comme la parole, participent de la nature des allocutions publiques » (Royer-Collard, 1817).

- 27 Plus précisément, selon lui,

« ce qui constitue un journal, ce n'est pas le fait de la publication isolée de chaque feuille individuelle ; ce n'est pas même le fait de plusieurs publications successives ; c'est l'entreprise de ces publications. [...] Un journal se répand tout entier à la fois, comme la voix de l'orateur frappe à la fois tout son auditoire. Comme celle-ci, il est insaisissable. Voilà le caractère propre et spécial des journaux ; c'est par cette action continue et simultanée que leur énergie est si supérieure à celle de la simple publication, et c'est pourquoi on n'abuse point de la métaphore, quand on dit qu'un journal politique est une tribune ».

- 28 Du coup, la liberté des journaux lui apparaît comme la « liberté des partis déchaînés ». En fait, pour Royer-Collard, la liberté des journaux ne peut exister que si ces journaux sont « le développement naturel et désirable de la presse appliquée aux débats qui sont l'âme et la vie des gouvernements constitutionnels » ; il s'oppose, en conséquence, à une liberté accordée à des journaux aux mains de partis

« qui, si cette arme leur était livrée, s'en serviraient infailliblement pour mettre en péril les institutions elles-mêmes, la légitimité et la Charte » (Royer-Collard, cité par Barante, 1861).

- 29 Cette méfiance à l'égard des partis, considérés comme autant de factions, est partagée par Guizot, pour lequel, les journaux étant les « organes des partis », il est impératif qu'ils ne soient pas « pris et placés dans la région inférieure des opinions et des intérêts qu'ils expriment » et, donc, souhaitable de les « contraindre à partir d'une sphère plus élevée où se rencontrent à la fois plus de lumières et plus de véritable indépendance, et des intérêts individuels plus étroitement unis à l'intérêt général » (Guizot, 1819).

- 30 Résister au pouvoir : tel est, aussi bien, ce qui constitue l'objectif assigné à la presse par les libéraux, à ceci près qu'ils vont prôner sa liberté totale, conformément à la position que Constant résume en 1829 de la manière suivante :

« J'ai défendu quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique : et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité »

- 31 (en 1872, Laboulaye, un autre libéral responsable de la publication de l'œuvre de Constant, dira qu'elle lui semble toujours utile, en tant qu'elle est celle d'un « ennemi de l'arbitraire et de la violence sous tous les régimes »). En dehors du fait

« qu'en suspendant la libre circulation des journaux, le gouvernement se condamne à ne rien savoir, que par les renseignements de ses salariés, c'est-à-dire, à ne savoir jamais que la moitié de ce qui est, et quelquefois le contraire de ce qui est » (Constant, 1820),

- 32 il s'agit de rappeler, selon Constant (1827), que la presse, n'étant pas autre chose que « la parole étendue et agrandie », peut évidemment entraîner les mêmes abus que la parole, mais que l'une et l'autre ne peuvent être jugées coupables que « lorsqu'elles font partie d'une action coupable ».
- 33 Il s'agit, encore plus, de souligner que l'immensité des États modernes fait que la liberté de la presse y est « le seul moyen de publicité » ; elle est « en conséquence, quelles que soient les formes du gouvernement, l'unique sauvegarde des citoyens », sans laquelle « toutes les barrières civiles, politiques, judiciaires, deviennent illusoires » (Constant 1814b). Dès lors - et c'est ce que Constant met en lumière en 1827 -, la liberté de la presse « est nécessaire comme la parole aux citoyens de toutes les classes » - et non pas seulement aux écrivains -, la presse apparaissant, en effet, comme le moyen qui permet aux différents citoyens de « réclamer [...] contre l'arbitraire, s'il les frappe, et la spoliation, si elle les atteint » (d'où la comparaison de l'usage de la presse à l'appel au secours des gens qui sont attaqués ou cambriolés). La « classe intermédiaire » attire cependant plus spécialement l'attention de Constant : cette classe « est indépendante, parce que sa richesse est dans son travail ; elle est éclairée, parce qu'elle lit et qu'elle raisonne. Elle aime la justice, parce qu'elle n'a point d'intérêts contraires à la justice ». Il en tire la conclusion que refuser la liberté de la presse, c'est, en réalité, empêcher cette classe d'accéder aux « lumières », ce qui, du point de vue d'un gouvernement tyrannique, se justifie par le fait qu'elle peut être dangereuse.
- 34 C'est dans une perspective proche, liée essentiellement à l'analyse des conditions nouvelles d'exercice du pouvoir, que se situent des hommes politiques comme Chateaubriand, pour lequel la presse, qu'il qualifie de « parole à l'état de foudre » (*Mémoires d'outre-tombe*, cité par Vogüé, 1889), ne doit supporter aucune contrainte : sa liberté doit être entière. Dans la brochure (Chateaubriand, 1827) où il se présente comme un « vieux capitaine d'une armée qui a déserté ses tentes » qui continuera, « sous la bannière de la religion, à tenir d'une main l'oriflamme de la monarchie et de l'autre le drapeau des libertés publiques », il estime que seule la liberté de la presse peut « écarter les dangers d'un État » ; il affirme ainsi : « La censure crée une société factice, elle substitue la fiction à la réalité ». Reprenant le principe de publicité tel qu'il a été largement développé par les doctrinaires, il voit en lui le seul garant de la liberté, la seule forme de résistance dans le nouveau régime :
- « Dans l'ancienne monarchie, le pouvoir n'avait pas en lui même son principe modérateur ; il ne rencontrait de résistance que dans ses limites : clergé, noblesse, états provinciaux, droits et privilèges municipaux lui faisaient obstacles. Dans la monarchie nouvelle, le pouvoir n'a point de bornes, mais il est retenu par un seul principe renfermé dans son propre sein, la publicité. Détruisez celle-ci, il ne reste qu'un despotisme orageux ».
- 35 Cette fonction essentielle de la presse, consistant à limiter les pouvoirs de l'État, est également avancée par Lamennais et Lacordaire. Le prospectus de *L'Avenir* publié en août 1830 définit les objectifs de ce « Journal politique, scientifique et littéraire » proclamant « Dieu et liberté », ce qui rappelle que, pour ses rédacteurs, à la différence de beaucoup de libéraux, la liberté ne peut venir que de Dieu, et précise le rôle que doit jouer la presse :
- « Est-il donc si difficile de concevoir que, dans un état de choses où le pouvoir varie continuellement, toutes les opinions, tous les partis doivent se réunir pour protéger la complète indépendance de la presse, premier moyen de défense contre tous les genres d'oppression ? ».

- 36 Comme le souligne Jaume (1997), la liberté de la presse défendue par le catholicisme libéral « n'est pas première comme un droit naturel de l'homme d'exposer, diffuser et confronter ses opinions ; elle est constituée socialement : c'est une nécessité du temps présent ». Il n'en est pas moins remarquable que la référence à l'application du principe de publicité ait pu atteindre des milieux aussi éloignés, au départ, d'une telle revendication.

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Archives philosophiques, politiques et littéraires**, (1817), prospectus, juillet 1817.

**L'Avenir**, (1830), prospectus, août 1830.

**Barante, P. G. de**, (1861), *La vie politique de M. Royer-Collard*, Didier, 1861.

**Bonald, L. de**, (1817), « Sur le projet de loi relatif aux journaux », discours du 28 janvier 1817 à la Chambre des députés, repris dans Bonald, L. de, *Pensées sur divers sujets et discours politiques*, Le Clère, 1817.

**Chateaubriand, F. R. de**, (1827), *Les amis de la liberté de la presse, marche et effets de la censure*, Le Normant.

**Constant, B.**, (1814a), *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs et les garanties dans une monarchie constitutionnelle*, Le Normant et Nicolle, repris (avec modifications) dans Constant, B., *Collection complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France, formant une espèce de cours de politique constitutionnelle*, volumes I et II, Plancher, 1818.

**Constant, B.**, (1814b), *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux considérée sous le rapport de l'intérêt du Gouvernement*, Nicolle, repris (avec modifications) dans Constant, B., *Collection complète des ouvrages publiés sur le gouvernement représentatif et la constitution actuelle de la France, formant une espèce de cours de politique constitutionnelle*, volumes I et II, Plancher, 1818.

**Constant, B.**, (1819), *dans La Minerve française*, avril 1819.

**Constant, B.**, (1820), « Sur la loi d'exception contre la liberté de la presse », discours du 23 mars 1820 à la Chambre des députés, repris dans Constant, B., *Discours à la Chambre des députés*, Dupont, 1827-1828.

**Constant, B.**, (1827), « Sur le projet de loi relatif à la police de la presse », discours du 13 février 1827 à la Chambre des députés, repris dans Constant, B., *Discours à la Chambre des députés*, Dupont, 1827-1828.

**Constant, B.**, (1829), *Mélanges de littérature et de politique*, Pichon et Didier.

**Frémy, A.**, (1866), *La révolution du journalisme*, Librairie centrale.

**Guizot, F.**, (1814), *Sur le nouveau projet de loi relatif à la presse*, Le Normant.

- Guizot, F.**, (1819), discours du 3 mai 1819 à la Chambre des députés, repris dans Guizot, F., Histoire parlementaire de France, Michel Lévy, 1863-1864.
- Guizot, F.**, (1820), *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Librairie française de Ladvocat.
- Guizot, F.**, (1830), discours du 8 novembre 1830 à la Chambre des députés, repris dans Guizot, F., Histoire parlementaire de France, Michel Lévy, 1863-1864.
- Guizot, F.**, (1858), *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome I, Michel Lévy.
- Jaume, L.**, (1997), *L'homme effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard.
- Laboulaye, É.**, (1872), « Avertissement », in Constant, B., Cours de politique constitutionnelle, publié par Laboulaye, É., 2<sup>e</sup> éd., Guillaumin.
- Neveu, É.**, (1990), « «Sociostyles »... Une fin de siècle sans classes », Sociologie du travail, 1990, n° 2, pp. 137-154.
- Neveu, É.**, (1994), *Une société de communication ?*, Montchrestien.
- Rémusat, Ch. de**, (1958), *Mémoires de ma vie, tome I* (partie rédigée entre 1858 et 1861), Plon.
- Rosanvallon, P.**, (1985), *Le moment Guizot*, Gallimard.
- Royer-Collard, P. P.**, (1817), discours du 27 janvier 1817 à la Chambre des députés, publié dans Le Moniteur, 29 janvier 1817.
- Royer-Collard, P. P.**, (1822), discours du 22 janvier 1822 à la Chambre des députés, publié dans Le Moniteur, 24 janvier 1822.
- Tocqueville, A. de**, (1835), *De la démocratie en Amérique* (tomes I et II), Gosselin.
- Tocqueville, A. de**, (1840), *De la démocratie en Amérique* (tomes III et IV), Gosselin.
- Vogüé, M. de**, (1889), « Chateaubriand », in Livre du centenaire du Journal des débats, Plon.

## RÉSUMÉS

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la nécessité de construire un nouvel ordre social a suscité une réflexion sur la place à donner à la médiatisation dans cette reconstruction. Les auteurs examinent plus particulièrement comment, au cours de la première partie du siècle, la presse est apparue susceptible, en contribuant à la formation de l'opinion publique et à la récréation d'un lien social, de constituer désormais un instrument indispensable à l'exercice du pouvoir au sein d'une société marquée par une exigence croissante de publicité.

## INDEX

**Keywords** : media coverage, journalism, press freedom, politics, public sphere, media history

**Mots-clés** : médiatisation, journalisme, liberté de la presse, politique, espace public, histoire des médias

## AUTEURS

### ROGER BAUTIER

**Roger Bautier** est Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Paris XIII. Il est membre du LabSic. Ses travaux portent sur les implications socio-politiques des théories de la communication et sur le rapport presse-espace public au XIXe siècle. Il a publié, en 1994, « De la rhétorique à la communication », aux Presses Universitaires de Grenoble.

### ELISABETH CAZENAVE

**Elisabeth Cazenave** est maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Paris XIII. Elle est membre du LabSic. Ses recherches sont consacrées à l'histoire des médias et à l'évolution des conditions d'exercice de la profession journalistique. Elle est l'auteur, en 1994, de « Presse, radio et télévision en France, de 1631 à nos jours » (Hachette supérieur), en collaboration avec Caroline Ulmann-Mauriat.